

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1703

Artikel: Droits de l'homme : l'argent irresponsable des banques
Autor: Danesi, Marco
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009149>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'argent irresponsable des banques

La Déclaration de Berne s'attaque à la responsabilité des banques qui financent les multinationales coupables d'exploiter êtres humains et matières premières, avec la complicité d'Etats et de groupes armés dont elles achètent la protection.

Total, groupe français multinational, pompe pétrole et gaz dans plus de 130 pays, dont la Birmanie où il exploite des gisements avec la bénédiction du Myanmar Oil and Gas Enterprise dans les mains de la dictature au pouvoir depuis 1962. Le pipeline vers la Thaïlande, voie d'accès indispensable à l'exportation, court le long d'un couloir sécurisé par l'armée. Pour construire le tube, les généraux ont muselé la guérilla, déplacé des dizaines de villages et contraints aux travaux forcés les minorités ethniques. Malgré le silence du pouvoir birman, les ONG estiment que la vente du gaz rapporte entre 200 et 450 millions de dollars par an, bénéfices qui arrosent généreusement son programme d'armement aux dépens de la santé et de l'éducation.

Or Total alimente ses opérations avec le soutien de Credit Suisse et de l'Union de Banques Suisses. L'un et l'autre collaborent activement à la recherche des emprunts nécessaires sur les marchés internationaux.

Dénoncer la complicité

La Colombie et ses mines de charbon, l'or enfui au Congo ou le cacao de Côte-d'Ivoire suscitent la même convoitise. Toujours, on retrouve des sociétés occidentales, voire suisses, qui exploitent les matières premières avec le concours des régimes en place contre les intérêts des habitants des régions concernées. Tandis qu'en arrière-plan, les banques pilotent l'approvisionnement des transnationales.

Le dernier numéro de la revue *Solidaire* éditée par la Déclaration de Berne dénonce ce «cambouis dans le portefeuille». Le dossier réalisé par Andreas Missbach détaille les cas d'exploitation des richesses et des populations avec la complicité des potentats locaux, via les crédits de la finance mondialisée. Malgré les campagnes publiques, malgré les procès contre les entreprises, malgré l'action de l'ONU ou les belles promesses des multinatio-

nales entre «corporate governance» et développement durable, «l'irresponsabilité globale», titre de l'éditorial de Raphaël de Riedmatten en ouverture du journal, mine la défense des droits de l'homme, sinon des travailleurs, aux quatre coins du monde, le sud de préférence.

Des normes désarmées

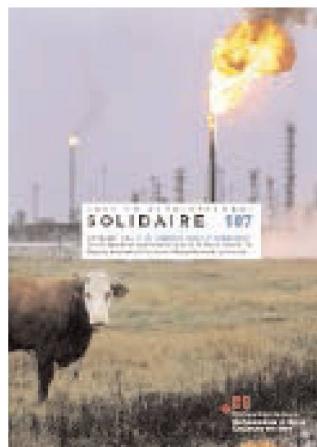
De plus en plus puissantes, les entreprises et leurs créanciers façonnent le commerce international et influencent les législations nationales en fonction de leurs intérêts, par-dessus la raison d'Etat et les frontières désormais anachroniques. Jouissant d'une liberté grandissante, elles cumulent les infractions en toute impunité, souligne John Ruggie, représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, dont la Déclaration de Berne cite les propos.

Cependant, depuis une décennie, grâce notamment au forcing des ONG, les entreprises découvrent les devoirs de la globalisation. En même temps, l'ONU multiplie traités et chartes, à l'image du Pacte mondial, établissant les normes à respecter en matière de droits de l'homme. Malheureusement, rien ne contraint les sociétés à les adopter, car l'engagement volontaire reste de mise, et, surtout, il n'existe pas d'instruments de contrôle dissuasifs, sans parler des sanctions, souvent symboliques. Pour faire bonne figure, alors que leurs pratiques changent peu et lentement, les multinationales, UBS et Credit Suisse compris, s'empressent de signer le Pacte et autres *Equator principles* censés «promouvoir une gestion environnementale et un développement socialement responsables». Engagement qu'elles revendent volontiers - le Credit Suisse, notam-

ment, vante des standards éthiques reconnus et œuvre en faveur des énergies renouvelables - même si elles évitent de commenter dans le détail les faits qui leur sont reprochés par la Déclaration de Berne.

La chaîne des responsabilités

En revanche, ces manifestes portent en embryon les outils pour contrecarrer non seulement le pillage des ressources naturelles, mais également son financement. Les concepts de « sphère d'influence » et de « complicité » élargissent la responsabilité d'une entreprise, notamment d'une banque, à ces partenaires directs ou indirects. L'UBS, partie prenante du syndicat bancaire chargé de trouver des prêts pour le compte d'AngloGold Ashanti, titulaire du droit d'exploiter l'un des plus grands gisements d'or d'Afrique situé au nord-est de la République démocratique du Congo, au prix de pots de vin payés à l'une des milices qui se disputent la région sur fond de violence raciale, pourrait, selon ces deux principes, être accusée de violer les droits de l'homme au même titre que ses clients. Bref, le destinataire de l'argent mérite autant d'attention



que son origine. Encore balbutiant, ces instruments déterminent le niveau de culpabilité de chacun. Comme en Afrique du Sud, où la Commission pour la vérité et la réconciliation utilise des concepts similaires afin d'identifier les degrés de responsabilité des entreprises dans le cadre de l'apartheid, entre soutien délibéré et pure relation d'affaire.

md

Andreas Missbach, «Du cambouis dans le portefeuille», *Solidaire* 187, septembre 2006, La Déclaration de Berne.